

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres du Comité :

Les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'hôtel de la gare, ce mardi 17 mars 2009, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ALBOUY-GUIDICELLI, Premier Adjoint au Maire de Montereau.

Etaient présents : M. BAILLET et M. GALTIER, Mme FLORENCE, M. BLANCHARD et M. SMORAG, M. PELLE et M. GIRAULT, Mme LAVAUX et M. SIMONOT, M. LEFIER, M. BEZANGER et Mme PESALOVO, M. DALIBON et M. PAVIOT, M. CHAUMONT, M. ALBOUY-GUIDICELLI (Président), M. MADELENAT et M. MARTINEZ, M. RUIZ et M. CHOMET représentant les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval et Varennes sur Seine.

Etaient absents : M. DEMELUN, M. EVEN, M. PERREIRA,

Etaient représentés : M. BERNARD, M. RICHARD, M. BELLINI et Mme GAUTHIER.

Etaient également présents : M. HUREL, Trésorier Principal de Montereau.

ORDRE DU JOUR

- Passation d'une convention avec l'état en vu de percevoir le fonds de compensation de la TVA 2008.
- Budget Primitif 2009 Principal.
- Budget Primitif 2009 Carte SIYONNE
- Affaires et questions diverses

Passation d'une convention avec l'état en vu de percevoir le fonds de compensation de la TVA 2008

Monsieur DALIBON :

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services des Préfectures constateront au 1^{er} trimestre 2010, que le syndicat a respecté son engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Les dépenses réelles d'équipement du SITCOME, inscrites aux comptes 20, 204, 21 et 23 de l'exercice 2009, en y incluant les restes à réaliser 2008, s'établissent à 251.953 €

Le SITCOME transmettra les états déclaratifs permettant à la Préfecture de liquider le fonds de compensation pour la TVA dû au titre des dépenses effectuées en 2008 avant le 1^{er} mai 2009 ; après vérification des services préfectoraux, l'attribution du FCTVA correspondante sera versée avant le 30 juin 2009.

Le SITCOME transmettra les états déclaratifs permettant à la préfecture de liquider le fonds de compensation pour la TVA dû au titre des dépenses effectuées en 2007 avant le 15 septembre 2009 ; après vérification des services préfectoraux, l'attribution du FCTVA correspondante sera versée avant le 1^{er} décembre 2009.

Au cours du premier trimestre 2010, les services de l'Etat vérifieront que le niveau des dépenses effectuées en 2009 par le SITCOME a été supérieur d'au moins un euro à la moyenne de ces dépenses d'équipement réelles constatées au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007. Un arrêté préfectoral constatera le respect ou le non respect des termes de la présente convention.

En cas de respect des termes de la présente convention, conformément à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales, Le SITCOME obtiendra un versement du FCTVA reposant de manière pérenne sur les investissements de l'année précédente.

Aucune observation n'étant faite, les membres du Comité approuvent à l'unanimité.

Budget Primitif 2009 Principal

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous allons reprendre les différents éléments présentés dans le débat d'orientation budgétaire : la modification du nombre d'habitants par commune, les différents avenants apportés à notre convention initiale tripartite, la suppression de l'abattement fiscal de 20%, la lutte contre la précarité et la stabilisation du personnel.

Le déficit est réparti à 50% sur la population, et 50% sur les services utiles. Certaines communes ont augmenté le nombre de leurs habitants, augmentant sensiblement leurs cotisations. La Brosse-monceaux a augmenté de 18%, Laval en Brie de 21%, et Misy-sur-Yonne de 24%. Quand d'autres comme Montereau, Esmans, ou Varennes voient leur population diminuer. Ces modifications sont pesantes sur le calcul des cotisations. On retrouve les évolutions dans l'annexe 1 jointe, qui démontre que quel que soit le montant global du budget, ces montants auraient forcément évolués, à la hausse ou à la baisse. Ces règles de répartitions statutaires, de 1987, devraient peut-être être modifiées, car l'on peut considérer qu'à service égal, une certaine injustice pourrait être ressentie de devoir payer plus.

Concernant l'abattement fiscal, le Conseil général a neutralisé la compensation du STIF, pour sa propre participation afin de participer de manière visible à cette charge supplémentaire. Il reste une augmentation nette mécanique du coût global de fonctionnement du réseau de 6%.

La stabilisation de l'équipe du SITCOME pour ceux qui sont en contrat CAE depuis 2ans, a fait augmenter la masse salariale de 81 500€, qui est toutefois compensée par notre départ de l'hôtel de l'intercommunalité. Et il est nécessaire d'avoir du personnel stable, et formé, afin d'avoir une compétence professionnelle propre, et ce qui a engendré une augmentation des recettes.

3 avenants ont été pris, concernant les communes de Forges, pour une annonce déficitaire de 15000€, une adaptation de nos lignes par rapport au réseau SNCF, une augmentation de l'offre sur Cannes Ecluse et Varennes, et enfin le dernier avenant qui est détaillé dans le rapport du 03 mars 2009.

Notre budget est un budget sincère, qui traduit l'ensemble des délibérations prises en comité.

La géolocalisation-vidéo-surveillance, avec une priorité aux feux, permettraient un confort pour les usagers, une augmentation de la clientèle, et plus de sécurité sur les lignes. Une modernisation maîtrisée et pilotée par le SITCOME, par les salariés en régie, et non plus en partenariat avec le transporteur pourraient nous faire économiser 35 700€.

La maison de la mobilité serait un hall d'accueil, qui valoriserait les conditions d'accueil et d'attente du public, et qui pourrait permettre aux 5000 ou 6000 clients d'accéder à toutes les informations, de tous les services que nous proposons, et sur tout le réseau de transport de la région. L'impact financier de cette acquisition est nul sur 2009, l'équipement étant subventionné à 82,5%, et les sociétés de transport finançant le solde.

3 chantiers pourraient être mis en route, un nouveau réseau de transport à la demande, de nouvelles clés de répartition et l'adhésion de nouvelles communes.

Quand à envisager de diminuer l'offre, nous constatons une augmentation de la fréquentation, et notre mission de service public nous oblige à conserver des lignes déficitaires, jusqu'à ce qu'elles soient transformées en des lignes TAD.

Vous pouvez lire à la fin de cette annexe, un tableau récapitulatif, qui reprendrait les économies que nous pourrions réalisées d'une part avec l'option 1, de ne pas mettre en place dès 2009, la géo-localisation. Nous pourrions également ne pas stagiatiser un contrat CAE, ce qui ferait économiser également 10 000€, sur ce budget de fonctionnement.

Un délégué titulaire :

Nous avons eu une présentation de la société CERYX, nous indiquant que le coût de fonctionnement était de 3 jours / homme par mois, soit entre 20 et 25 mille euros par an.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Oui, toutefois, cette charge sera à partager avec les sociétés qui bénéficieront de cette priorité aux feux.

Monsieur RUIZ :

Vous nous annoncez un financement à 100% par le STIF, mais il faut espérer recevoir ce financement, et il faut être prudent, car ce n'est peut-être pas une priorité, et cette géo-localisation pourrait être reportée à une date ultérieure, la priorité étant à la desserte.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Il faut savoir que des dossiers financiers et techniques vous seront présentés avant tout engagement, qui détailleront les coûts d'investissement et de fonctionnement liés.

Monsieur DALIBON :

Nous n'aurons de toute façon pas de frais de fonctionnement, même si cela était budgétisé sur ce dossier en 2009, puisque les investissements ne se feront pas avant 2010.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous vous proposons de supprimer cette charge du budget 2009, puisque les investissements ne se feront pas sur cette année.

Monsieur RUIZ :

Nous voulons donc reporter à une date ultérieure ces frais.

Le poste 'communication' devrait être également réduit, et passer à 19 000€.

Monsieur MARTINEZ :

Nous voudrions le détail du compte 611.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous avons la maintenance du copieur pour 3 000€, la location de ce copieur pour 2 100€, Entretien des abris bus pour 3 000€, le transport à la demande pour 500€, la desserte Marché-Varenes pour 3 000€, les frais de publicité pour 29 000€, et la participation au déficit du réseau en frais d'exploitation pour 256 000€ (incluant les frais de GPS, et vidéo-surveillance) et de frais de la navette pour 90 000€.

Quand aux frais de communications, il est passé d'un montant de 60 000€ en 2007, à 29 000€ en 2009, et ce ne sont que des frais d'information aux voyageurs soit la gazette et les tarifs horaires. De plus, vous avez signé un marché, pour 3 ans, et dans lequel il est annoncé les chiffres de la communication au grand public.

Monsieur MARTINEZ :

Oui, mais la conjoncture économique actuelle n'est plus la même.

Monsieur RUIZ :

Nous allons avoir à payer une augmentation du SIRMOTOM de 25%, puis une augmentation du SITCOME, et nous ne pouvons éternellement subir les augmentations de nos charges, sans réagir. Même si nous avons pris des délibérations, au regard du budget global, nous nous devons de réduire la facture du SITCOME.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous pouvons aussi modifier les lignes de transport, et ne pas en informer les usagers.

Monsieur RUIZ :

Editer des fiches horaires ne coûte pas 29 000€. A la CC2f, ils n'ont pas un budget aussi élevé.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

La communication de la CC2f n'est pas comparable à celle du SITCOME. Nous informons plus de 35000 habitants à chaque modification horaire, et nous n'avons pas comme à la CC2F, une salariée à plein temps qui n'est pas intégrée dans les coûts de communication. De plus, les transporteurs, contribuent à leur participation sur les fiches horaires.

Madame FLORENCE :

Nous sommes dans une aire de communication. Nous rendons un service public, et il n'est pas envisageable de ne plus communiquer.

Monsieur MARTINEZ :

Les frais d'affranchissement sont-ils intégrés dans les frais de communication ? Et l'emprunt établi en 2008 peut-il nous servir à réduire les frais de fonctionnement ?

Monsieur DALIBON :

Nous avons repris le budget 'affranchissement', de la même manière que nous le facturait l'intercommunalité. Quand à l'emprunt, il a été contracté pour faire les travaux en gare routière, et nous a servi pour acheter la maison de la mobilité.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Nous serons sur un financement pluri-annuel, pour les travaux de la maison de la mobilité.

Monsieur RUIZ :

Que supprime t-on en communication avec 10 000€ ?

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

C'est une ou deux opérations en moins par an, une gazette Siyonne coûte 7 000€, un guide horaire coûte 10 000€, et cela correspondrait par exemple à 45€ pour la commune de Barbey.

Monsieur DALIBON :

On ne peut supprimer complètement la ligne communication, car des dépenses comme le questionnaire, pour l'adhésion des nouvelles communes a déjà été établi.

Quand à la communication, nous sommes une entreprise commerciale, sans aucune mesure avec les besoins de communication de la CC2F, ou du SIRMOTOM.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Pour ne pas augmenter les cotisations des communes, il faudrait trouver 150 000€.

Monsieur RUIZ :

Pour la maison de la mobilité, il faut 200 000€, et pour de nombreux autres postes, comme pour les salaires, il y a des augmentations. Quand aux adhésions de nouvelles communes, il n'est pas évident, que cela ne coûte rien au Syndicat.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Effectivement, le fait de stagiairiser une partie des contrats CAE coûte au syndicat. Toutefois, vous avez été questionné et vous avez approuvé le fait.

L'augmentation des courses sur les lignes, a aussi un impact très important sur le budget.

Quand à la mise en place du TAD, et d'adhésions nouvelles, ils seront soumis à vos votes, avec des dossiers financiers et techniques.

Monsieur DALIBON :

Il ne faut pas oublier que vous n'avez cotisé que sur une partie des frais de l'intercommunalité. En effet, le résultat est passé de 87 mille euros à 109 mille euros.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Il faut noter qu'avec les deux réductions du budget, qui vous sont proposés, nous arrivons à une cotisation par habitant d'environ 20 euros, qui est un prix très attractif, au regard des transports de la région.

Nous sommes un syndicat qui a des résultats, avec une politique dynamique des élus, et une participation du Conseil Général, du STIF et la région. Notre service public s'élève à 3 200 mille euros, dont 70% sont des recettes de clientèle. La ville de Montereau participe plus que le Conseil Général, et participe à hauteur de 50% du déficit intercommunal.

Pour la commune de Cannes-Ecluse, Saint-Germain-Laval et Montereau, le financement de la carte imagin'R est financé à des taux différents, car refusé par le STIF, et il n'est pas du ressort du SITCOME de prendre en charge les cartes non subventionnées.

Monsieur BLANCHARD :

La commune de Cannes-Ecluses ne prendra pas part au vote.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Pour le vote du budget, je retiens donc la suppression de 35 700€ concernant la géo-localisation, et 10 000 euros de suppression de frais de communication. Vous trouverez dans le tableau joint la cotisation pour chacune des communes, en sachant que la titularisation du contrat CAE est maintenue, mais remplacée par une réduction des frais de communication pour le même montant. Vous trouverez donc le montant exact à supporter pour chaque commune pour le budget 2009.

Un délégué titulaire :

Nous voudrions voter à bulletins secrets.

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

8 personnes veulent voter à bulletins secrets, nous voterons donc à bulletins secrets.

Chaque élu a voté. Après dépouillement, nous avons 21 bulletins dans l'urne, 12 votes pour, 7 votes contre, 2 bulletins blancs et 2 abstentions.

Le budget 2009 du SITCOME est adopté.

Budget Primitif 2009 carte SIYONNE

Monsieur ALBOUY-GUIDICELLI :

Pas de remarque sur ce budget, le vote est établi à main levée, 3 contres et la commune de Cannes-Ecluse ne prend pas part au vote. Le budget 2009 carte Siyonne est donc adopté.

Aucune autre remarque n'étant plus faite et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.